

PRET RELAIS

Il permet d'acheter un bien avant d'avoir d'en avoir vendu un autre.

Qu'est-ce que le « Prêt Relais » ?

Le prêt relais est une avance qui vous est consenti sur la valeur d'un bien mis en vente ; celui-ci devra être remboursé au terme du contrat, même si le bien initial n'a pas été vendu.

Faites estimer au mieux (sans jamais surestimer !) le bien que vous vendez par plusieurs spécialistes immobiliers, et/ou demandez une expertise indépendante

- Si vous avez déposé un mandat de vente dans une agence immobilière : le prêt relais pourra représenter 70 % de la valeur du bien à vendre déduction faite des encours de prêts éventuels. (1)
- Si vous avez un compromis signé par un acheteur : le prêt relais peut atteindre 90% de la valeur du bien à vendre déduction faite des encours de prêts éventuels. (1)

(1) Sous réserve d'acceptation par l'établissement prêteur

Quel est son fonctionnement, ses caractéristiques ?

- Comme écrit dans votre contrat de prêt, vous disposez de 24 **ou 36** mois (**selon l'objet financé**) pour procéder au remboursement du prêt relais, sans pénalité de remboursement.
- Tant que le bien n'est pas vendu, et au plus pendant les 24 **ou 36** mois du prêt relais, vous acquitterez, chaque trimestre les intérêts intercalaires calculés au taux du prêt sur le montant du prêt.
- La vente du bien, impose le remboursement intégral et immédiat du prêt relais, avec, éventuellement, le remboursement partiel du prêt complémentaire ayant servi à la nouvelle acquisition.
- Si le remboursement du prêt relais se réalise en cours de trimestre, les intérêts de cette dernière période, seront calculés en jours exacts d'utilisation et ajoutés au capital dû.

ASSUREZ-VOUS DE POUVOIR PAYER EN MEME TEMPS :

LES EVENTUELLES ECHEANCES MENSUELLES DU PRET EN COURS SUR LE BIEN A VENDRE

+ LES INTERETS TRIMESTRIELS DU PRET RELAIS

+ LES ECHEANCES MENSUELLES DU NOUVEAU PRET CLASSIQUE

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Quelles sont les pièces à fournir ?

-Titre de propriété du bien à vendre

-Mandat de vente ou Compromis de vente